

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito : Mais où va-t-on !	1
Châlons-en-Ch. : Vous avez besoin des pompiers... veuillez patienter !.....	2
Reims : Uni-es contre le racisme !	2
Châlons-en-Champagne : Traite d'êtres humains - Procès reporté	3
Reims : Rencontre entre le transport urbain et le transport routier de voyageurs.....	3
Mardi 1 ^{er} avril : le social et le médico-social en lutte	4
Inspection du travail : Les effets du sous-effectifs chronique	4
Lacq (Pyrénées Atlantiques) : Tous ensemble contre la répression syndicale !.....	5
Jeudi 3 avril - Mobilisons-nous pour nos services publics, nos salaires et nos retraites ; 64 ans c'est toujours NON !	5



28 mars 2025
#102

Edito : Des pensions, pas des canons !



Le Premier ministre a écarté la possibilité de revenir à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, compromettant ainsi l'avenir des discussions sur cette question centrale. Après consultation de ses organisations, la CGT a décidé de quitter cette concertation sur les retraites, qui devait se tenir « sans totem, ni tabou ».

Le 3 avril, ce sont les agents de la fonction publique qui se mobiliseront sur la question des services publics et de l'abrogation de la réforme des retraites, après les salariés du médico-social et du social, le 1er avril. Mais nous ne devons pas les laisser seuls. Ne regardons pas le train passer, préparons dès aujourd'hui une lutte collective de grande ampleur, car si nous n'organisons pas les salariés dans les entreprises, certains syndicats courberont l'échine et il sera trop tard. Comme ceux qui souhaitent poursuivre les discussions sur la pénibilité et sont déjà prêts à remettre en cause l'abattement fiscal de 10 % des retraités.

Surtout que le roi MACRON et ses apôtres surfent sur le contexte géopolitique anxigène lié à la guerre en Ukraine, et aux délires d'un Donald TRUMP pour annoncer des investissements massifs dans le réarmement de la France et le doublement des dépenses militaires. Mais pour quoi faire ? Car les feux de la guerre ont toujours préservé le pouvoir en place et gonflé les profits des marchands de canons. La bataille pour la paix et le désarmement est plus que jamais nécessaire !

La multiplication des conflits n'est que la résultante d'une conception de la société fondée sur la mise en concurrence, la domination, la dépendance des uns pour assurer le pouvoir des plus riches. La bataille pour la Paix et le désarmement est dans les gènes de la CGT et fait partie de nos valeurs fondatrices. Les guerres ont toujours été porteuses de misère et de destructions massives, et ses victimes sont toujours les travailleurs et les familles les plus modestes. Et il n'y a pas de progrès social sans paix.

Comme le rappelait Bernard THIBAUT, ancien Secrétaire général de la CGT : « il ne peut y avoir de paix universelle et durable en l'absence de justice sociale. Toute misère, quel que soit l'endroit où elle se situe sur la planète, représente une menace pour la prospérité de tous ».

Ghislain BRIDE, secrétaire général de l'UD CGT de la Marne

**Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne**

15, boulevard de la Paix
BP 11215
51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04
udcgt51@laposte.net
www.udcgt51.fr



Châlons-en-Champagne :

*Vous avez besoin des pompiers...
veuillez patienter !*



Vendredi 21 mars, un rassemblement des agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a mobilisé une cinquantaine de sapeurs-pompiers venant de Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Vitry-le-François et du centre de traitement des appels 18 de la direction.

C'est d'une manière dédaigneuse et hautaine que le président du conseil départemental, M. Jean-Marc Roze, a commenté le mouvement social des Sapeurs-Pompiers de la Marne. Bien installé dans sa nouvelle voiture luxueuse, payée par le contribuable, il appelle de toutes parts à faire des efforts d'économie, et à prendre conscience des difficultés budgétaires que traverse notre département.

Les économies touchent le service de secours, et c'est en partie à cause de la baisse de la subvention du Conseil Départemental que la direction, présidée par M. Philippe Salmon, a décidé de geler 16 postes dans les centres de secours et services. À cela s'ajoute le non-remplacement des départs en retraite, des mises en disponibilité, des mutations et des arrêts maladie de longue durée, soit un total de moins 24 agents.

Les membres du conseil d'administration du SDIS ont voté à la « moutonnade », à une très large majorité, cette décision, soit par manque de connaissance du dossier, soit par manque d'intérêt pour celui-ci.

Ce manque d'effectifs occasionne de très importants problèmes de gestion, ce qui amène également la direction à baisser les effectifs de garde la nuit. Les secours seront donc moins rapides et moins efficaces. Contrairement aux déclarations décalées de notre direction et à la langue de bois

bien râpeuse de certains élus, il y aura un impact sur la sécurité de la population. Mais cela semble être le dernier de leurs soucis, puisque les choix politiques vont à l'encontre d'un service public d'efficacité et de sécurité.

Voilà le résultat d'une gestion globale façon épicière d'un service régalien, qui est depuis toujours présent et le dernier maillon de la chaîne lorsque plus aucun service public ne peut répondre aux besoins de la société.

La CGT du SDIS de la Marne et le personnel sont résolus à lutter jusqu'au bout contre les choix désastreux de notre direction et du président, mettant en danger la vie de la population.

[\(lire l'article de l'Union\)](#)

Reims : Uní-es contre le racisme !



©journal l'union

Le 22 mars, la mobilisation contre le racisme et pour l'égalité des droits, à l'appel du collectif « Né-es ici ou venu-es d'ailleurs » et de la marche des solidarités a réuni plus de 100 000 personnes dans près de 200 villes en France.

A Reims, ils étaient près de 400 personnes à défilé le long des promenades depuis la Porte Mars avec des slogans comme « la jeunesse emmerde le front national » ou « pas de quartier pour les fachos, pas de fachos dans les quartiers. »

Un moment important de la lutte contre l'extrême-droite dans un contexte d'inversion totale des valeurs, où l'on voit le président d'un parti fondé par d'anciens nazis se faire inviter en Israël pour une conférence sur l'antisémitisme.

Il a été aussi rappelé par une représentante de la LDH (Ligue des droits de l'Homme) que le ministre Colbert, né à Reims, fut aussi le rédacteur du

« Code noir » de 1685, texte qui a codifié l'esclavage et légitimé les châtiments corporels les plus féroces à l'encontre des esclaves. Le même Colbert a donné son nom à une rue, un port, un square, un quartier, un collège, un lycée, une caserne dans la ville de Reims...

[\(Lire l'article d'Ici\)](#)

Châlons-en-Champagne :

Traite d'êtres humains - Procès reporté



Le procès des responsables de la traite d'êtres humains lors des vendanges de la honte 2023, qui devait avoir lieu le 26 mars, a été renvoyé au jeudi 19 juin 2025, à la demande des avocats des prévenus, qui ont souhaité un délai supplémentaire pour préparer leur défense.

Compte tenu du nombre élevé de plaignants, l'audience se tiendra sur toute la journée.

Pour rappel, en septembre 2023, cinquante-sept saisonniers, pour la plupart sans-papier, avaient été logés dans des conditions indignes à Nesle-le-Repons, près de Dormans, à peine nourris, maltraités, exploités et la plupart d'entre eux n'ont même pas été payés.

Trois personnes sont sur le banc des accusés, la gérante de la société de prestation de main-d'œuvre Anavim et deux personnes qui ont participé au recrutement. Plusieurs organisations se sont constituées parties civiles, dont l'Union Départementale CGT de la Marne et

l'Intersyndicat CGT du Champagne, qui ont accompagné les vendangeurs depuis le début pour les aider à faire valoir leurs droits.

La manifestation de soutien aux victimes, initialement prévue devant le tribunal, a également été reportée, mais quarante-deux vendangeurs ont quand même tenu à faire le déplacement à Châlons-en-Champagne depuis la région parisienne, avec la Fédération CGT de l'agroalimentaire (FNAF) et la Confédération CGT.

D'ores et déjà la CGT prend ses dispositions pour organiser une mobilisation d'ampleur le 19 juin prochain, à partir de 9h, devant le Tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne.

[\(lire l'article de l'Union\)](#)

Reims : *Rencontre entre le transport urbain et le transport routier de voyageurs*



Chaque mois, les branches CGT du transport urbain et du transport routier de voyageurs organisent des rencontres régionales. C'est donc en présence du Secrétaire Général de la Fédération des Transports, des secrétaires de la branche du Transport Urbain et du Transport Routier de Voyageurs, du Secrétaire Général de l'UD CGT de la Marne, et de l'UFRT (retraités du transport) que le syndicat des Transports Urbains de Reims a pu accueillir les Camarades du Grand Est à Reims, le 19 mars dernier. Les réseaux de Strasbourg, Thionville, Nancy, St Quentin, Reims et de l'Aube étaient présents.

Le rapport du Secrétaire Général de la Fédération des Transports sur l'actualité sociale a permis de réaffirmer, dans le contexte politique actuel, la nécessité de lutter contre toutes les formes et idées d'extrême-droite.

Le tour de table des réseaux a été l'occasion de dresser un état des lieux sur les mobilisations autour des retraites, les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) et les enjeux liés aux renouvellements des appels d'offres.

Sur le département, le Secrétaire Général de l'UD CGT a plaidé pour la création d'une commission transport, afin de porter un projet alternatif fondé sur la complémentarité entre les moyens de transports urbains, interurbains, routiers, ferroviaires, aériens et même fluviaux.

Cette journée s'est conclue par l'intervention des Camarades de l'UFRT sur la continuité syndicale, car le départ en retraite, s'il est préparé, doit permettre de renforcer la CGT y compris chez les retraités.

Mardi 1^{er} avril : le social et le médico-social en lutte



L'Intersyndicale dénonce la dégradation de la situation sociale du secteur de la santé et de la cohésion sociale et appelle à la mobilisation, le mardi 1^{er} avril. Dans la Marne, plusieurs initiatives sont prévues.

A Châlons-en-Champagne un rassemblement est prévu à 10 h devant la Maison des syndicats. Une demande d'audience a été adressée à la préfecture pour une rencontre en fin de matinée.

A Reims, le rassemblement est prévu à 10 h Place Royale, devant la sous-préfecture.

L'intersyndicale revendique :

- ▶ L'abrogation de la réforme des retraites en vue d'un retour aux 60 ans
- ▶ L'augmentation générale des salaires pour compenser la perte de pouvoir d'achat
- ▶ Le refus de voir perdre les acquis conventionnels
- ▶ Le versement inconditionnel des 180 euros du Ségur de la santé, en particulier aux secteurs techniques et administratifs
- ▶ Les créations de postes nécessaires

[\(Lire le préavis de grève de la fédération CGT des services publics\)](#) ([lire le tract](#))

Inspection du travail : Les effets du sous-effectifs chronique

Les réductions d'effectifs qui frappent l'inspection du travail ne sont pas sans conséquences sur les conditions de travail des agents, mais aussi sur la qualité des services rendus aux salariés. Ainsi dans la Marne, on constate les effets de cette politique. Faute de comblement de postes, le nombre de sections d'inspection vacantes ne cesse d'augmenter, et le plus souvent, les travailleurs ou leurs représentants ne peuvent plus se tourner vers l'inspection du travail.



A Reims ou à Châlons-en-Champagne, la réponse est souvent la même : faute de moyens, on ne peut gérer que les priorités. Ainsi des cas de harcèlement syndical ou de discrimination sont laissés de côté, des dangers graves et imminents (DGI) ne sont pas instruits, et l'impunité patronale peut prospérer... Parfois il est même conseillé aux salariés par les services débordés... de se tourner vers les syndicats. La question se pose : comment les inspecteurs du travail, en sous-effectif chronique, peuvent-ils assurer leur mission de prévention des risques professionnels, contrôler l'application du droit travail et faciliter le dialogue social dans les entreprises ?

Lacq (Pyrénées Atlantiques) : *Tous ensemble contre la répression syndicale !*

La Fédération Nationale des Industries Chimiques (FNIC CGT) dénonce l'acharnement de la société TORAY (spécialisée dans la fibre de carbone) contre Timothée ESPRIT, membre du secrétariat de la Fédération.

Celui-ci a été licencié au printemps 2024 pour avoir partagé sur une page Facebook une photo de soutien au peuple palestinien.

Alors que son licenciement a été refusé par l'inspection du travail et que l'entreprise a été condamnée à deux reprises par la justice à le réintégrer, 30 minutes à peine après sa réintégration, il a de nouveau été convoqué à un entretien préalable à licenciement...

Un rassemblement de soutien aura lieu lundi 31 mars devant le site de l'entreprise TORAY, à Lacq. Une délégation marnaise de la FNIC sera présente. ([Lire le communiqué de la FNIC](#))



Jeudi 3 avril - Mobilisons-nous *pour nos services publics, nos salaires et nos retraites ; 64 ans c'est toujours NON !*



L'Intersyndicale CGT, UNSA, FSU et Solidaires appelle à une journée de mobilisation et d'action le 3 avril prochain pour faire face au risque d'une « année noire » dans la fonction publique. Les services publics ne peuvent être sacrifiés au nom d'une « économie de guerre » sur le dos des personnels et des usagers.

La CGT appelle tous les salariés à rejoindre les fonctionnaires et les agents publics, y compris par la grève, dans les rassemblements et les manifestations pour exiger l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires.

La fonction publique ne peut être la variable d'ajustement de choix budgétaires désastreux qui aggraveront la crise sociale et nourriront les thèses nauséabondes de l'extrême-droite. Les syndicats réclament l'abandon de la réduction de 100 à 90 % de la rémunération des agents en arrêt maladie, le rétablissement de la prime de pouvoir d'achat, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), mais aussi des mesures de revalorisation salariale.

Diverses initiatives seront prises dans les villes du département et dans les entreprises.

([Lire le communiqué intersyndical](#)).